

Le Ministère des Affaires extérieures vient de rendre public un film concernant l'aide consulaire qui peut être fournie aux Canadiens voyageant à l'étranger et intitulé "En détresse". Le Ministère se préoccupe de la sécurité et du bien-être des voyageurs et des résidents canadiens à l'étranger et, peut, par l'entremise de ses bureaux consulaires, venir en aide aux Canadiens en difficulté. A l'heure actuelle, les Canadiens possèdent plus de deux millions de passeports valides et nous prévoyons en délivrer un demi-million d'autres cette année. Ainsi un citoyen canadien sur dix environ se prépare pour un voyage à l'étranger. La proportion des Canadiens qui se rendent à l'étranger est probablement supérieure à celle de tout autre pays; cette situation provient sans doute du fait que nous soyons appelés à parcourir de grandes distances au pays et que la population canadienne se caractérise par sa composition ethnique très variée. Nous devons nous réjouir du désir manifesté par les Canadiens de se rendre à l'étranger, étant donné qu'il peut ouvrir des horizons nouveaux et accroître la compréhension mutuelle à l'échelle internationale, élément essentiel au maintien des relations pacifiques entre les Etats.

Cette année, des dizaines de milliers de Canadiens se rendront dans divers pays du monde pour y vivre des expériences enrichissantes. Certains d'entre eux éprouveront inévitablement des difficultés à la suite de la perte ou du vol de leur passeport ou de leur argent, à cause d'une maladie ou de blessures, et pour d'autres raisons. Les agents consulaires des ambassades, des hauts-commissariats et des consulats du Canada à l'étranger peuvent alors leur venir en aide. Ainsi, il arrive que la famille ou des amis doivent communiquer de toute urgence avec les Canadiens en visite à l'étranger; si les voyageurs se sont inscrits à nos bureaux, il sera alors plus facile de les retracer dans de tels cas.

D'autres Canadiens éprouveront des difficultés à cause des lois et des règlements des pays qu'ils visitent. Là encore, les bureaux consulaires canadiens peuvent leur être d'un certain secours; le champ d'action de ces derniers est toutefois limité étant donné que les Canadiens sont soumis aux lois et aux règlements des pays qu'ils visitent, même si ces lois et règlements diffèrent souvent de ceux qui existent au Canada. Ces situations de même que l'embarras et les ennuis qu'elles comportent pourraient être évités en grande partie si les Canadiens se renseignaient davantage, avant leur départ, sur les pays qu'ils vont visiter. A cette fin, le Ministère a préparé un court métrage intitulé "En détresse" qu'il met à la disposition des stations de télévision, des associations, des institutions d'enseignement et des cinémas. Le film montre des situations vécues et son message est à la fois direct et simple: "Nous pouvons vous aider si vous êtes en détresse à l'étranger, MAIS n'attendez pas qu'il soit trop tard!"

Nous espérons que la majorité des Canadiens pourront voir ce film avant leur départ et tirer profit des conseils qui y sont donnés.

Les stations de télévision, les institutions d'enseignement, les associations et les cinémas intéressés doivent communiquer avec la section des films et de la télévision de la Direction de l'information du Ministère des Affaires extérieures (n° de tél.: (613) 992-7218.